

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juin 2020

ANNULATION DU SECOND TOUR DES MUNICIPALES - (N° 3021)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CL33

présenté par

M. Houlié, Mme Abadie, Mme Abba, M. Anglade, Mme Avia, M. Boudié, Mme Braun-Pivet, Mme Chalas, Mme Dubost, Mme Dubré-Chirat, M. Fauvergue, M. Gauvain, M. Gouffier-Cha, Mme Guerel, Mme Guévenoux, Mme Kamowski, Mme Louis, M. Matras, M. Mazars, M. Mendes, M. Mis, Mme Moutchou, M. Paris, M. Person, Mme Oppelt, M. Pont, M. Questel, M. Rebeyrotte, M. Rudigoz, M. Rupin, M. Terlier, Mme Thourot, M. Tourret, Mme Zannier, M. Le Gendre et les membres du groupe La République en Marche

ARTICLE 4

I. – À l’alinéa 2, après le mot :

« prorogé »,

insérer les mots :

« au plus tard ».

II. – En conséquence, à l’alinéa 7, après la seconde occurrence du mot :

« au »

insérer les mots :

« plus tard au ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à prévoir le report des élections consulaires *au plus tard* en mai 2021 de telle sorte à s'indexer, sur l'écriture du dispositif, sur les modalités de report des élections municipales et communautaires prévues *au plus tard* au mois de janvier 2021.